



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. : Générale  
28 octobre 2005

Français  
Original : Anglais



**Neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/  
Forum ministériel mondial sur l'environnement**

Dubaï, 7-9 février 2006

Point 5 (b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions de politique générale : Gestion des produits chimiques**

**Documents de base pour les consultations ministérielles sur  
l'énergie et l'environnement aux fins du développement, la gestion  
des produits chimiques ainsi que le tourisme et l'environnement**

**Documents de réflexion présentés par le Directeur exécutif**

**Additif**

**Document de base sur la gestion des produits chimiques**

*Résumé*

Le présent document d'information est destiné à stimuler les débats et à faire ressortir les questions de gestion des produits chimiques préoccupantes pour les gouvernements sur lesquelles les ministres et chefs de délégation seront amenés à se pencher lors des consultations ministérielles tenues dans le cadre de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.

Il présente les questions actuelles de gestion des produits chimiques dans le contexte de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) dont on prévoit l'adoption par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques qui se tiendra à Dubaï du 4 au 6 février 2006. Ces questions sont regroupées sous trois thèmes : la sécurité chimique en tant que question interdisciplinaire en rapport avec le développement durable; le rôle joué par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans la mise en œuvre de la SAICM; et la nécessité d'un engagement plurisectoriel au niveau international à gérer rationnellement les produits chimiques.

\* UNEP/GCSS.IX/1.

## Gestion des produits chimiques

### I. Introduction

1. La neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aura lieu immédiatement après la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques qui se tiendra à Dubaï du 4 au 6 février 2006, conférence au cours de laquelle l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) devrait en principe être adoptée. La gestion des produits chimiques est donc un sujet de grande actualité pour les consultations ministérielles.

2. L'élaboration de la SAICM a été demandée par le Conseil d'administration du PNUE dans sa décision SS.VII/3 de février 2002 et guidée plus avant par les décisions 22/4 IV et 23/9 adoptées respectivement en 2003 et en 2005. Elle a été approuvée par le Sommet mondial pour le développement durable en 2002, par l'Assemblée mondiale de la santé et la Conférence internationale du travail en 2003, par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en 2004, et par la plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2005 (Sommet mondial de 2005). L'élaboration du document s'est faite sur une période de trois ans, selon un processus consultatif rassemblant de nombreuses parties prenantes qui a fait participer des représentants de plus de 140 gouvernements et d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales à trois sessions d'un Comité préparatoire ainsi qu'à une série de consultations régionales. Les participants à ce processus étaient issus d'une grande variété de secteurs intéressés par la sécurité chimique, dont l'agriculture, l'environnement, la santé, l'industrie, le travail et la science. L'élaboration de la SAICM a été organisée conjointement par le PNUE, le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC) et le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC)<sup>1</sup>.

3. La SAICM se compose d'une déclaration de haut niveau, d'une stratégie politique globale et d'un plan d'action mondial qui, ensemble, fourniront un cadre de politique permettant de guider les efforts mondiaux visant à réaliser l'objectif du Plan d'application de Johannesburg selon lequel les effets néfastes graves exercés par la production et l'utilisation de produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement devraient, en 2020, avoir été réduits au minimum. Les objectifs de la SAICM sont regroupés sous cinq titres, en l'occurrence : réduction des risques, connaissances et information, gouvernance, développement des capacités et assistance technique, et trafic international illicite. Le présent document introduit les thèmes ci-après se rapportant à la SAICM, que les ministres et les chefs de délégation pourraient souhaiter étudier lors de leurs consultations :

- a) La sécurité chimique en tant que question interdisciplinaire de développement durable;
- b) Le rôle joué par le PNUE dans la mise en œuvre de la SAICM;
- c) La nécessité d'un engagement multisectoriel au niveau international pour gérer rationnellement les produits chimiques.

4. Les ministres et chefs de délégation pourraient également souhaiter se reporter au document UNEP/GCSS.IX/6, qui est un rapport d'activité sur le processus d'élaboration de la SAICM. Un rapport plus détaillé présentant les résultats de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et le texte définitif de la SAICM y sera rajouté à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.

### II. La sécurité chimique en tant que question interdisciplinaire de développement durable

#### A. Résumé

5. On ne se rend pas toujours bien compte de l'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques en tant qu'élément contribuant à la réalisation des objectifs en matière de développement durable. La SAICM présente une occasion de promouvoir son intégration plus poussée dans les plans nationaux de développement.

<sup>1</sup> Les organisations qui participent à l'IOMC sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU/IDI), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

## **B. Introduction**

6. Le développement économique s'accompagne souvent d'une utilisation accrue des produits chimiques, qui peuvent jouer un rôle important dans l'amélioration des niveaux de vie, en particulier aux plans de l'éradication des maladies, de la production d'eau potable et de l'atténuation de la faim. Parallèlement, la gestion rationnelle des produits chimiques est essentielle pour la durabilité écologique qui, à son tour, est indispensable au développement durable. On reconnaît de plus en plus son importance pour la réalisation des objectifs convenus par la communauté internationale comme suite à la Déclaration du millénaire. Le fait que l'exposition à des substances toxiques peut compromettre les investissements dans les domaines du développement, de la santé et de la lutte contre la pauvreté est également admis par tous. Un grand nombre de pauvres ont un système immunitaire affaibli qui les rend vulnérables aux maladies causées ou exacerbées par les substances toxiques et ne disposent pas, au sein de leurs communautés, de connaissances sur ces substances. Du fait de leurs conditions de vie inadéquates, elles se trouvent fréquemment exposées aux dangers de ces dernières et exercent souvent des métiers, par exemple dans l'agriculture ou le secteur minier, qui les mettent constamment en contact avec des substances nocives. La contamination chimique peut également compromettre l'éducation des enfants en entravant leur croissance physique et psychologique. Lorsqu'elle est causée par des métaux tels que le plomb et le mercure, elle peut avoir des effets néfastes graves et irréversibles sur leur développement mental.

## **C. Nécessité de tenir compte de la gestion des produits chimiques dans la planification et les stratégies de développement durable nationaux**

7. Le fait que les conséquences d'une gestion non rationnelle des produits chimiques se ressentent dans tous les secteurs et qu'elle peut faire obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable laisse conclure que les gouvernements et la communauté des bailleurs de fonds internationaux devraient intégrer la question des produits chimiques dans les stratégies de développement durable. Cela exigera en principe que l'on améliore la coopération interdépartementale et que l'on hisse la gestion des produits chimiques au rang de priorité dans les outils de planification nationaux. En ce qui concerne les pays en développement et les pays à économie en transition, ces outils comprendront des stratégies d'assistance aux pays et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les organismes bilatéraux et multilatéraux de coopération au développement et les institutions financières internationales devront également savoir et accepter que la gestion rationnelle des produits chimiques est un élément légitime de tels plans nationaux. Quelquefois, on peut avoir des difficultés considérables à sensibiliser certains responsables et décideurs d'un ministère ou organisme bailleur de fonds peu habitués à voir la gestion des produits chimiques figurer parmi les grands objectifs de développement. En plus de faire en sorte que les organismes gouvernementaux adoptent une approche plurisectorielle, il conviendra d'impliquer d'autres parties intéressées telles que les organisations non gouvernementales et le secteur privé dans l'amélioration de la gestion des produits chimiques.

## **D. Aptitude de la SAICM à promouvoir l'intégration de la sécurité chimique dans les plans nationaux**

8. Dès le début du processus d'élaboration de la SAICM, on a mis l'accent sur le lien entre la sécurité chimique et le développement durable. Le Conseil d'administration a, par exemple, dans sa décision SS.VII/3 15 de février 2002, reconnu le rôle essentiel d'une gestion rationnelle des produits chimiques pendant toute la durée de leur cycle de vie, notamment la gestion des déchets dangereux, dans la réalisation du développement durable et souligné que la SAICM devrait permettre de promouvoir l'incorporation des questions de sécurité chimique dans le programme pour le développement. L'objectif d'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les stratégies de développement nationales apparaît dans les documents de la SAICM eux-mêmes, à tous les niveaux, en tant qu'engagement politique dans la déclaration de haut niveau, en tant qu'un des objectifs énoncés dans la stratégie politique globale, et en tant que domaine d'activité dans le plan d'action mondial.

## **E. Propositions concernant la consultation ministérielle**

9. Les ministres et les chefs de délégation souhaiteront peut-être, au cours de leurs discussions, étudier les liens entre la gestion rationnelle des produits chimiques et la réalisation d'un développement durable, émettre des observations sur les besoins et les modalités d'amélioration de la coordination intersectorielle sur les questions de produits chimiques dans le cadre des plans nationaux de développement et examiner l'aptitude de la SAICM à encourager une telle coordination.

10. Les ministres et les chefs de délégation souhaiteront peut-être émettre des recommandations visant à faire :

a) Reconnaître encore plus la contribution anticipée de la gestion rationnelle des produits chimiques au développement durable;

b) Encourager l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les plans nationaux de développement, en tenant compte des engagements et objectifs énoncés par la SAICM à ce sujet;

### **III. Rôle du PNUE dans la mise en œuvre de la SAICM**

#### **A. Résumé**

11. Ce chapitre expose le rôle que le PNUE doit jouer dans la mise en œuvre de la SAICM, compte tenu des accords provisoires conclus par le Comité préparatoire et des orientations fournies par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE. Il comporte deux sortes d'activités : celles que l'on demandera probablement au PNUE d'effectuer à l'appui de la mise en œuvre globale de la SAICM (principalement des services de secrétariat et d'administration financière) et celles qu'il entreprendrait pour aider ses mandants du secteur de l'environnement, en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition, à appliquer la SAICM.

#### **B. Soutien du PNUE à la mise en œuvre de la SAICM**

12. Sous réserve de l'approbation de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, le Comité préparatoire, à sa deuxième session tenue à Vienne du 19 au 24 septembre 2005, a convenu de demander au Directeur exécutif du PNUE de créer un secrétariat et d'en assumer la responsabilité générale pour appuyer la mise en œuvre de la SAICM. Le PNUE et l'OMS joueraient le rôle de chefs de file au sein de ce secrétariat et dans leurs domaines de spécialisation respectifs. Il a été envisagé de le loger au même endroit que le groupe substances chimiques et déchets du PNUE afin de profiter au maximum des synergies existantes. Afin de refléter le caractère plurisectoriel de la SAICM, le secrétariat travaillerait en coordination et en coopération avec les organisations qui participent à l'IOMC, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales, selon le cas.

13. Il est prévu que les fonctions du secrétariat comprendraient, comme provisoirement convenu par le Comité préparatoire à sa troisième session, la facilitation des réunions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques qui, à l'avenir, seraient convoquées à intervalles appropriés, la présentation à la Conférence de rapports sur la mise en œuvre de la SAICM, l'entretien d'un réseau de parties prenantes de la SAICM, la production de documents d'orientation en matière de mise en œuvre, l'aide à l'élaboration de propositions de projet, et la prestation de services d'échange d'informations.

14. Lors de sa troisième session sur la SAICM, le Comité préparatoire n'est arrivé à aucune conclusion au sujet des considérations financières, mais il a étudié une proposition tendant à ce que le PNUE assure l'administration d'un Fonds d'affectation spéciale pour un programme dit « de démarrage rapide » destiné à appuyer la mise en œuvre de la SAICM. Au cas où la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques l'approuverait, il se pourrait qu'on demande au PNUE d'assurer la prestation de services d'administration financière et autres touchant au programme proposé. Bien qu'on n'ait pas parlé de mécanismes spécifiques pour le financement d'un secrétariat, il devrait être possible d'en créer un en adaptant un Fonds d'affectation spéciale existant.

#### **C. Soutien à la mise en œuvre de la SAICM dans le secteur de l'environnement**

15. Dans sa décision 23/9 adoptée à sa vingt-troisième session, le 25 février 2005, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de prévoir, à titre prioritaire, des crédits appropriés pour la mise en œuvre des responsabilités conférées au PNUE au titre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, une fois qu'elle aura été adoptée. Il a en outre prié le Directeur exécutif de prévoir des crédits pour les activités destinées à aider les pays en développement et les pays à économie en transition à appliquer la SAICM, notamment dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.

16. Pour donner suite à cette demande, le PNUE a commencé à élaborer un programme d'activités pour l'exercice biennal 2006-2007. S'inspirant des travaux antérieurs effectués par le PNUE dans le domaine des produits chimiques et des déchets dangereux, ces activités devraient théoriquement inclure l'établissement d'un plan d'action à plus long terme du PNUE pour la réalisation des objectifs de la SAICM à l'horizon 2020 et un assortiment de projets et d'initiatives portant, entre autres, sur les risques posés par les stocks périmés, l'amélioration des échanges d'informations, l'intégration de la SAICM dans les efforts menés pour réaliser les Objectifs de développement pour le millénaire, les partenariats avec des organisations non gouvernementales et avec l'industrie, les orientations relatives aux plans nationaux d'application de la SAICM, et le trafic international illicite de produits chimiques dangereux.

#### **D. Propositions concernant la consultation ministérielle**

17. Les ministres et les chefs de délégation souhaiteront peut-être discuter des rôles qu'on se propose de donner au PNUE dans la mise en œuvre de la SAICM et, ce faisant, considérer l'importance de la SAICM en tant qu'initiative politique internationale de gestion des produits chimiques et élément du développement durable, la question de savoir s'il est convenable pour le PNUE d'approuver la SAICM et d'assumer des fonctions de soutien à la mise en œuvre de cette dernière, et l'importance revêtue par l'aide à la mise en œuvre de la SAICM accordée par le PNUE aux pays en développement et aux pays à économie en transition.

18. Les ministres et les chefs de délégation souhaiteront peut-être envisager d'émettre des recommandations tendant à :

- a) Approuver ou, sinon, à convenablement reconnaître la SAICM telle qu'adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques;
- b) Prier le Directeur exécutif d'assumer les fonctions de soutien à la mise en œuvre de la SAICM demandées par la Conférence;
- c) Confirmer la fourniture par le PNUE d'aides aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour développer leurs capacités en matière de mise en œuvre de la SAICM en tenant compte du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et des possibilités de synergie.

### **IV. Nécessité d'un engagement plurisectoriel au niveau international pour gérer rationnellement les produits chimiques**

#### **A. Résumé**

19. Une des clés de la réussite définitive de la SAICM sera l'implication de toutes les organisations intergouvernementales, y compris les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, et de toutes les institutions financières internationales concernées dans sa mise en œuvre. Les participants à la présente réunion pourront seulement recommander au nom du PNUE que le Conseil d'administration réserve un accueil favorable à la SAICM, mais ils souhaiteront peut-être également encourager leurs collègues des autres secteurs à engager des actions similaires auprès des organes directeurs d'autres organisations intergouvernementales.

#### **B. Introduction**

20. Il est prévu que la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, après avoir adopté la SAICM, la communiquera aux organes directeurs des organisations intergouvernementales concernées, pour examen. Le premier de ces organes directeurs à se pencher sur la SAICM sera le Conseil d'administration du PNUE, dont la neuvième session extraordinaire commence immédiatement après la Conférence. Au nombre des autres organes directeurs importants, on cite l'Assemblée mondiale de la santé qui se réunira en mai 2006, la Conférence internationale du travail qui aura lieu en juin 2006 et le Conseil de la FAO qui doit se réunir au cours de la même année.

#### **C. Examen de la SAICM par le Conseil d'administration du PNUE**

21. La mise au point de la SAICM a été entamée à l'initiative du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et c'est le PNUE qui a assuré le secrétariat et a rassemblé les fonds nécessaires pour soutenir le processus. On s'attend à ce que le PNUE continue à jouer ce rôle de pilier central et, en février 2005, le Conseil d'administration a demandé au Directeur exécutif de prévoir

des crédits pour les activités de mise en œuvre de la SAICM. En conséquence, les ministres et les chefs de délégation souhaiteront peut-être, sous réserve des décisions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, envisager de recommander que le Conseil d'administration réserve un accueil favorable aux propositions précédentes visant à faire jouer au PNUE un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la SAICM.

#### **D. Examen par d'autres organes directeurs**

22. L'engagement plurisectoriel a été une des caractéristiques distinctives du processus d'élaboration de la SAICM et continuera à revêtir de l'importance durant la phase de mise en œuvre. De la même façon qu'une approche intégrée de la gestion rationnelle des produits chimiques est essentielle au niveau national, il est crucial de maintenir la participation au niveau mondial des principales organisations intergouvernementales, y compris les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et les institutions financières internationales, si on veut que la SAICM soit véritablement stratégique et représente un progrès par rapport au statu quo. La coopération entre les organismes dans le but de faciliter la mise en œuvre de la SAICM, maximisant ainsi les synergies entre leurs programmes et leurs activités, sera essentielle pour sa réussite.

23. Pour les diverses organisations, la décision d'adopter ou de reconnaître la SAICM autrement et de tenir compte de ses objectifs dans leurs programmes de travail est l'affaire de leurs organes directeurs respectifs. Néanmoins, les ministres et les chefs de délégation qui participent à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE souhaiteront peut-être stimuler ce processus d'adoption parallèle en veillant à informer convenablement leurs collègues des autres ministères et à les encourager à réserver un accueil favorable à la SAICM lors des réunions des organes directeurs dont ils sont responsables.

#### **E. Propositions concernant la consultation ministérielle**

24. Les ministres et les chefs de délégation souhaiteront peut-être discuter des moyens éventuels d'encourager la participation de toutes les organisations intergouvernementales, y compris les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, et de toutes les institutions financières internationales concernées, à la mise en œuvre de la SAICM et de maximiser ainsi les synergies entre leurs programmes et leurs activités.

25. En plus de recommander l'approbation de la SAICM au nom du PNUE lui-même (voir plus haut), les ministres et les chefs de délégation souhaiteront peut-être envisager de porter l'Approche stratégique à l'attention des organes directeurs d'autres organisations intergouvernementales et institutions financières internationales et d'encourager les autorités nationales à adopter à l'endroit de la SAICM une démarche faisant intervenir l'ensemble de leur gouvernement afin de faciliter, le moment venu, l'adoption parallèle du document par les organes directeurs précités.

---